

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

3 DÉCEMBRE 2013

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014⁽¹⁾

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT, DE L'INFORMATIQUE,
CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR M. MOHAMED DAÏF.

(1) Voir Doc. n°566 (2013-2014) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé du Ministre-Président	3
2	Discussion	6
3	Votes	9

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, Contrôle des Communications des Membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné au cours de sa réunion du 3 décembre 2013(2) le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2014.

1 Exposé du Ministre-Président

Avant d'en venir au deuxième ajustement 2013 et au budget initial 2014 pour ce qui concerne ses compétences fonctionnelles, M. Demotte a commencé son intervention par quelques mots plus transversaux sur le contexte des derniers travaux budgétaires de cette législature, qui se sont déroulés entre juillet et septembre 2013.

Il rappelle que la pression a commencé dès le mois de mai, quand l'Europe a exigé de la Belgique qu'elle sorte de la procédure de déficit excessif en 2013.

L'Europe faisant pression sur le Gouvernement fédéral, celui-ci a reporté une partie de cette pression sur les entités fédérées, puisqu'il s'agissait de garantir de manière certaine que le déficit nominal de la Belgique se situerait sous la barre des 3 % du PIB en 2013.

Parallèlement à cela, toujours dans ce contexte, le Gouvernement fédéral a demandé à la BNB d'analyser en profondeur les budgets 2013 ajustés des entités fédérées, dans l'optique SEC 95, seule référence pour les instances européennes.

La Banque nationale a réalisé cette analyse sans solliciter de notre part la moindre information. Nous avons été informés de ses résultats le 26 juin dernier.

Dans un premier temps, cela a abouti à la « requalification » - c'est à dire la non prise en compte d'un impact positif au sens du SEC - de 280 millions d'euros de mesures en Wallonie et au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 93 millions pour cette dernière.

Le Gouvernement a immédiatement rédigé un mémoire de réponse à la BNB et, sur cette base,

une réunion a été organisée entre le COMIRE et les représentants de la Banque nationale.

Notre action a été efficace puisque la BNB a accepté la majorité de nos explications.

L'objectif de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant un déficit limité à 228 millions d'euros en 2013, l'écart qui restait finalement à couvrir lors du deuxième ajustement s'élevait à 22,6 millions.

Les travaux du deuxième ajustement ont été finalisés en juillet et la Fédération Wallonie-Bruxelles respectera bien son objectif budgétaire 2013.

L'inventaire des décisions du deuxième ajustement 2013 a été transmis à la BNB qui n'a, cette fois, émis aucune réserve quant aux mesures correctives prises.

Et nous savons que, sur base des documents envoyés notamment par la Communauté, la Commission européenne a confirmé, voici une quinzaine de jours, que la Belgique se situerait bien sous la barre des 3 % de déficit en 2013 et qu'elle sortait, dès lors, de la procédure de déficit excessif; si les budgets 2014 confirmaient la tendance, ce qui est bien le cas.

La première mission du Gouvernement - relative au respect de nos engagements pour 2013 - a donc été accomplie dès juillet !

Néanmoins, compte tenu du défi qui nous attendait pour 2014 et dont nous connaissions déjà les principaux paramètres, les gouvernements ont décidé de s'atteler dès juillet au budget 2014.

Et ce, dans le but d'aller le plus loin possible dans les travaux avant la pause estivale.

Sur cette base, les travaux techniques ont repris en août et l'opération a abouti à l'issue du conclave, le 26 septembre.

Quels étaient les paramètres de ce budget 2014 ?

- Comme nous nous en rappelons, en 2012, le Gouvernement avait décidé d'établir une nouvelle trajectoire 2012-2015 en visant le retour à l'équilibre en 2015.

- Ceci étant, les objectifs budgétaires pour 2014 ont évolué suite au dernier programme de stabilité envoyé par le Gouvernement fédéral à l'Europe et aux accords intervenus en Comori

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Daïf, M. Diallo (Président), M. Maene, M. Pirlot, M. Tomas, M. Walry, Mme Barzin, M. Destexhe, M. Kubla, M. Defossé, Mme Saenen, M. Gadenne, M. de Lamotte

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Hazée, M. Onkelinx, membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

Mme Baeken, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte

Mme Chritiaens, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Leclère, collaborateur au Cabinet de M. le ministre-président Demotte

M. Vanemmen, Conseiller à Wallonie-Bruxelles international

M. De Primis, expert du groupe PS

Mme Vivier, experte du groupe MR

M. Genot, expert du groupe cdH

dans le cadre de la réforme de la Loi Spéciale de Financement ; accords impliquant la participation des entités fédérées à l'assainissement des finances publiques.

Ces objectifs sont ainsi devenus :

- a) un surplus global de 0,1 % du PIB (soit environ 390 millions d'euros) pour l'Entité 2 ;
- b) dans ce cadre, un surplus de 0,1 % des pouvoirs locaux ayant été validé, un objectif d'équilibre budgétaire s'imposait donc de facto à toutes les régions et communautés - la Flandre refusant a priori de faire un boni budgétaire - et ce, donc, pour 2014, soit un an plus tôt que ce qui était convenu.

- Au-delà de cela, le COMORI a, en plus, décidé d'un effort additionnel des régions et communautés pour 2014, à hauteur de 250 millions ; ceci pour clore la controverse entre « compétences usurpées » et « demandes reconventionnelles ». La clef de répartition retenue impute un effort supplémentaire de l'ordre de 10 % - soit 25,2 millions - à la Fédération Wallonie-Bruxelles, appliqué directement sur les dotations et donc sans aucune possibilité de contestation.

- Enfin, et cela a été évoqué la semaine dernière au Parlement wallon, encore en surplus de ces deux exigences nouvelles, un débat est intervenu sur la date exacte de la contribution de la Wallonie au financement de la Région bruxelloise par le biais de la dotation « navetteurs ».

Fallait-il que ce prélèvement intervienne dès le 1^{er} janvier 2014 ou au moment du transfert des compétences, soit en juillet 2014 ?

M. le Ministre-Président a souhaité nous rassurer d'emblée. Même si nous n'avons pas impacté les recettes de ce prélèvement, comme nous entendions malgré tout demeurer solidaires des résultats budgétaires de la maison Belgique, nous avons provisionné une somme correspondante et les Gouvernements francophones pourront faire face à ce prélèvement automatique par le fédéral grâce à cette provision.

Tout ceci étant, en intégrant à la fois l'obligation de retour anticipé à l'équilibre et l'effort additionnel décidé en Comori, c'était donc environ 500 millions d'euros au total qui devaient être trouvés, en 2014, pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant le Gouvernement s'est séparé cet été, une partie du chemin était déjà faite.

A ce moment, compte tenu du fait que la Wallonie était quasi à l'équilibre mais que la Fédération en était encore bien loin - avec un delta de plus de 160 millions y compris l'effort Comori - deux conclusions se sont imposées :

— d'abord, que la Fédération Wallonie-Bruxelles

ne pourrait pas être à l'équilibre en 2014 sans mesure ayant un impact important sur l'emploi dans l'enseignement ;

— et donc que la Wallonie devrait se montrer solidaire avec elle et compenser, par un boni, le mali très difficilement compressible de la Communauté.

La Région bruxelloise a également été solidaire, ce qui est une grande première !

En effet, il a été décidé de faire prendre en charge le terme négatif de 25,260 millions d'euros imposé à la Fédération Wallonie-Bruxelles par les accords du Comori, conjointement par la Wallonie et la Région bruxelloise, sur base de la clef « Saint-Quentin » (77,2 % pour la Wallonie / 22,8 % pour Bruxelles).

Comme on peut l'imaginer, les travaux budgétaires ont été longs et difficiles.

Le Ministre du Budget et les ministres fonctionnels, chacun pour ce qui relève de leurs compétences, expliqueront les mesures prises en recettes et en dépenses.

Mais tout ceci a conduit aux résultats suivants :

- La Fédération Wallonie-Bruxelles présentera un déficit de 92 millions d'euros.
- Celui-ci sera compensé par un boni de 86 millions de la Wallonie et de 6 millions de la Région bruxelloise.

L'ensemble des mesures a été transmis à l'Europe, via les autorités fédérales, pour le 15 octobre et la Commission vient de valider l'épure 2014 de la Belgique. Deuxième mission accomplie donc !

Ceci étant, M. le Ministre-Président le dit avec une même force, si l'assainissement est une nécessité et un investissement précieux en faveur des générations futures, il ne peut être le seul objectif à entrer en ligne de compte.

Il était, en effet, capital, pour le Gouvernement, d'agir avec intelligence et équité dans la répartition de ces efforts.

Monsieur le Ministre-Président propose dès lors de passer à l'examen des budgets relevant de ses compétences fonctionnelles, dans le cadre du second ajustement 2013.

Comme il l'a été certainement constaté, ce second budget ajusté pour les compétences liées directement à la Présidence n'appelle que très peu de commentaires, puisque très peu de mouvements de crédits sont intervenus.

Il évoquera néanmoins deux éléments.

Tout d'abord, à l'AB 41.03.31 de la division organique 11, intitulée « Subventions aux institu-

tions publiques organisatrices de fêtes de la Communauté française », on constate une diminution de 150 000 euros en crédits d'engagement et de 60 000 euros en crédits de liquidation.

Cette baisse de crédits, emblématique, a été décidée par le Gouvernement afin de contribuer aux économies réalisées lors de cet ajustement budgétaire.

Comme nous avons pu le constater, cette baisse n'a pas mis en péril l'organisation des fêtes de cette année, même si nous avons dû inévitablement réduire les dépenses.

Cette mesure d'économie est reconduite dans le cadre du budget initial 2014.

Deuxièmement, la dotation de l'ETNIC est en augmentation de 160 000 euros.

Cette augmentation résulte, d'une part, d'un transfert de 60 000 euros provenant des budgets du Ministre de la Fonction publique. Ces crédits serviront à équiper un certain nombre d'agents en matériel de télétravail.

D'autre part, 100 000 euros ont été transférés des budgets de la Ministre de l'Enseignement obligatoire afin de développer certains projets spécifiques, tels le site « Titres et Fonctions » et des travaux complémentaires dans le cadre des applications « TEMP ».

Monsieur le Ministre-Président en vient à l'examen du budget initial 2014, en commençant par la Division organique 01.

Il est observé une diminution des crédits de la dotation au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à hauteur de 140 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation.

Cette diminution traduit le fait que le Parlement et le Gouvernement ont décidé d'unir leurs moyens pour célébrer la fête de l'institution.

Les crédits sont transférés vers l'AB 33.05.31 de la division organique 11.

Comme nous le savons, dès le début de la législature et dans une logique de partenariat entre le Parlement et le Gouvernement, il a été convenu que l'un et l'autre soutiendraient, chacun, une année sur deux, les activités organisées dans le cadre des festivités. Et ce, à hauteur de 140 000 euros, à charge du Gouvernement les années impaires et du Parlement les années paires.

Par ailleurs, est constatée une augmentation de 33 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation de la dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du Médiateur.

Nous savons que le processus de fusion des services des médiateurs de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est achevé l'année dernière. Le Médiateur commun est entré en fonction le 4 septembre 2012.

A l'occasion de la confection du budget initial 2013, il avait été décidé d'appliquer la mesure d'économie d'échelle associée à cette fusion, soit une réduction à hauteur de 15 % du budget total.

Les deux dotations qui, pour rappel, sont désormais versées directement aux parlements des deux entités, ont donc été diminuées linéairement de 15 %.

Cependant, la dotation au Médiateur du côté wallon était plus importante que du côté de la Communauté. En toute logique, elle aurait donc dû être proportionnellement diminuée davantage.

Cet ajustement nous donne, dès lors, l'occasion d'équilibrer les économies appliquées par chaque entité, en diminuant la dotation au Médiateur de 33 000 euros en Wallonie et en l'augmentant de 33 000 euros en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au final, l'effet est bien sûr neutre pour le Médiateur.

Monsieur le Ministre-Président en vient aux Divisions organiques 06 et 10,

Nous avons, d'abord, noté que 60 000 euros ont été inscrits en crédits d'engagement et de liquidation à l'article de base 11.05.51, situé dans le programme du SEPAC.

Il s'agit de poursuivre le remboursement des retenues de 13,07 % opérées, de 2005 à 2011, sur le pécule de vacances attribué au personnel du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII.

Une première tranche, couvrant la période 2005 à 2008, a été versée en 2012, une seconde lors du premier ajustement 2013.

Il s'agit, ici, du remboursement de la dernière tranche, couvrant l'année 2011.

Par ailleurs, nous pouvons certainement remarquer qu'un montant d'1.392.000 euros a été inscrit à l'AB 11.03 « Charges liées à la fin de la législature ».

En effet, comme à chaque fin de législature, certaines charges incontournables s'imposent à nous.

Il s'agit de couvrir le paiement des allocations forfaitaires de départ, des allocations de fin d'année, des allocations familiales, des pécules de vacances promérités, des indemnités forfaitaires de frais de séjour et de l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement domicile-travail des membres de cabinet sortants, soit les coûts relatifs à la fin de fonction des agents à supporter dans les mois qui suivent leurs fins de fonction.

Concernant la Division organique 11, nous constatons à l'article de base 11.11.01, que les crédits ont été diminués de 350 000 euros en crédits

d'engagements uniquement. Les crédits de liquidation restent identiques afin d'apurer, en 2014, l'encours relevant de 2013.

Ces crédits financent le paiement du personnel « Rosetta » repris dans les services du Ministère de la Communauté française ainsi que le remboursement des montants introduits par les ASBL concernées par un protocole de collaboration avec la Wallonie et le fédéral occupant ce même type de personnel.

Sur proposition du Service général du Personnel, le crédit est en diminution.

L'inscription des dépenses est égale à l'estimation des recettes prévues en 2013, en provenance du niveau fédéral et de la Wallonie (APE, ACS). L'opération est donc neutre budgétairement.

A l'allocation de base 41.01.31, « Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations », on remarque une diminution de 67 000 euros.

Ces crédits sont transférés vers les budgets de la Ministre de l'Égalité des chances, afin de mettre en œuvre le décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

Monsieur le Ministre-Président poursuit le passage en revue. Nous avons remarqué que les crédits des deux articles de base relatifs à la Convention des Droits de l'Enfant au sein du programme 37, le 12.01.37 et le 33.01.37 ont été redistribués en fonction des besoins estimés.

Nous y avons inscrit respectivement 230 000 et 10 000 euros.

Ces moyens permettront, d'une part, de relancer un appel à projets « budget participatif » à destination des Conseils communaux d'enfants et de jeunes pour promouvoir l'apprentissage de la vie démocratique et de la participation.

L'appel à projets lancé en 2012 sur le même objet a été un succès.

Par ailleurs, une part importante du budget sera consacrée à l'organisation de la quatrième édition du Festival Zero18, à savoir cette fête des droits de l'enfant qui permet la diffusion de la convention des Droits de l'enfant vers un large public de manière ludique.

Cette fête est également l'occasion de promouvoir le droit à la culture pour tous puisqu'il s'agit d'un événement entièrement gratuit.

Enfin, ce budget permettra d'organiser des séances de formation à destination des correspondants « droits de l'enfant » au sein de l'administration.

Tous ces projets s'inscrivent dans le cadre du Plan d'actions triennal « droits de l'enfant » et répondent aux recommandations de l'ONU qui incitent la Belgique à améliorer, pour 2017, l'infor-

mation, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant.

240 000 euros, répartis sur les AB 12.01.37 et 33.01.37, sont prévus à cette fin.

Il en vient au programme 50 de la division organique 11, abritant les crédits permettant de rémunérer les anciens collaborateurs des cabinets dissous.

Nous remarquerons que les crédits sont, en 2014, en augmentation, à hauteur de 535 000 euros sur l'ensemble du programme.

Cette augmentation découle également des charges inéluctables liées à la fin de la législature.

Les déclarations de créances concernant le remboursement des traitements, des indemnités et charges liés aux anciens collaborateurs vont logiquement être plus nombreuses au cours de la seconde moitié de l'année, après les élections de mai.

A la Division organique 12, celle de l'informatique administrative, les crédits dédiés à l'ETNIC sont en augmentation à hauteur de 359 000 euros.

Il s'agit, d'une part, d'une dotation complémentaire de 274 000 euros en provenance des budgets wallons de simplification administrative « EASI WAL » pour des développements liés à la Banque Carrefour d'Echange des Données.

Et, d'autre part, de 85 000 euros correspondant à la part des remboursements des 13,07% indûment perçus sur les pécules de vacances des agents de l'ETNIC.

Monsieur le Ministre-Président en termine en évoquant la Division organique 14, celle des relations internationales pour simplement souligner que la dotation accordée à Wallonie-Bruxelles International reste inchangée, à 36 873 000 euros.

Pour le reste, on constate une augmentation de crédits à l'AB 12.21.20 à hauteur de 24 000 euros en crédits de liquidation uniquement.

Ces crédits serviront à payer le solde de l'engagement réalisé en 2013 à la demande du Service d'audit des Fonds européens et de la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances.

Cet engagement a permis, en 2013, de réaliser plusieurs audits supplémentaires, suivant ainsi les obligations européennes en la matière.

2 Discussion

M. Kubla annonce qu'il adoptera, par rapport à cette présentation du budget, la même attitude que celle qu'il a prise au Parlement wallon. Il a bien entendu le Ministre-Président énumérer une série d'articles modifiés, des jeux techniques internes qu'il souhaite mettre en perspective pour l'ensemble du budget. Cette opération

faite, il constate que ces modifications ne sont pas le reflet de nouvelles politiques.

Comme membre du Bureau du Parlement, M. Kubla n'est pas heureux du prélèvement non convenu initialement d'un million supplémentaire dans la dotation du Parlement. Même s'il y a encore un rien de mou, d'années en années, le solde diminue. Il semblait à ce commissaire que ce qui avait été convenu avec le Ministre-Président lors du précédent budget était un accord scellé et qu'il n'était dès lors pas question de revenir sur ce type de prélèvement. Or, aujourd'hui, force est de reconnaître qu'en dernier recours, le Ministre-Président a appelé le Président du Parlement pour lui annoncer le prélèvement d'un million d'euros, délicatesse que le Ministre-Président n'avait pas eu l'année passée. M. Kubla se demande combien de temps va encore durer ce jeu, convaincu en cela que la crise n'est pas encore totalement derrière nous et que les réalités budgétaires ne sont pas particulièrement devenues souples.

Il rappelle au Ministre-Président que le Parlement est une autorité qui se gère et qu'elle pourrait réformer le budget du Ministre-Président d'autorité et s'octroyer de gré ou de force le million perçu en compensant selon son propre vouloir. Au contraire, le Parlement se comporte comme le bon élève de la classe, ce qu'il regrette. La question qui découle de cette réflexion est la suivante : Le Gouvernement a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour ne consommer qu'à dues proportions son budget ? Effectivement, il se pourrait qu'en juillet, ce soit un autre gouvernement et il ne faudrait pas qu'il souffre des engagements pris par le précédent.

M. Kubla reprend les paroles du Ministre-Président quand celui-ci dit que le Gouvernement s'en sort et qu'il rentre dans les normes exigées par l'Europe. A cela, ce commissaire a envie de répondre par la métaphore du gros poisson qui s'apprête à manger un plus petit, qui lui-même s'apprête à faire de même et ainsi de suite. Il a l'impression que nous vivons la même chose avec l'Europe. Cette dernière en appelle aux Etats, le Fédéral en appelant aux entités fédérées, qui elles-mêmes en appellent aux pouvoirs locaux. Des pouvoirs locaux qui feront payer les citoyens soit par une augmentation d'impôts soit par des réductions de dépenses dans différents secteurs comme les écoles, les activités culturelles, sportives et autres...

En écoutant le discours du Ministre-Président, M. Kubla rappelle que ce sont les petits au bout de la chaîne qui vont devoir payer. Le discours vertueux du Ministre-Président transpose, selon M. Kubla, la réalité vers le pouvoir local.

Ce commissaire en vient à deux dates qui reviennent constamment de façon qui interpelle. Il s'agit de 2015 et 2018. M. Kubla se demande en définitive quelle est la bonne date où nous pourrions dire que nous sommes prêts. Ce commissaire

estime que l'on ne peut mentir sur cette problématique, encore davantage quand on lit dans la presse l'annonce de projets colossaux. Or, qu'observe ce commissaire ? Il n'en est fait nullement mention dans l'exposé du Ministre-Président. M. Kubla se demande dès lors qu'en est-il de l'avenir des élèves en surnombre dans les écoles et dans les crèches ? Ce commissaire a bien entendu que la Banque européenne d'investissement (BEI) interviendrait mais elle ne le fait pas en cadeau. Ce sont des montants qu'il faudra rembourser. M. Kubla se demande in fine si ces annonces ne sont tout simplement pas un moyen de canaliser la pression de la rue, une pression qui s'intensifie. En final, M. Kubla se demande qui va assumer tout cela.

Enfin, ce commissaire a bien pris acte de la volonté du Fédéral de diminuer la TVA sur l'électricité. Cette diminution aura dès lors un impact sur le budget de la Fédération et donnera un peu plus de mou. Cela a-t-il été déjà envisagé ?

M. Kubla le confirme. Il n'avait nullement envie de s'attarder sur les petits transferts anecdotiques dans les compétences du Ministre-Président alors que des débats plus légitimes sont à venir.

Monsieur le Ministre-Président, en ce qui concerne la dotation du Parlement, précise que sur l'année 2014, il a maintenu le même niveau de dotation qu'en 2013. Le million prélevé en 2013 se retrouve dès lors en 2014. Le ministre-Président a poursuivi la même trajectoire qu'en 2013. Ce million que le Parlement espérait recouvrer se retrouve donc en 2014.

Concernant la différence de situation pécuniaire en lien notamment avec les réserves, Monsieur le Ministre-Président souligne qu'il ne voulait plus aller plus loin par rapport au Parlement wallon, ce qui explique la révision de la dotation cette année. Ceci démontre que le Ministre-Président est attentif aux demandes et aux besoins de fonctionnement de l'institution.

Sur la question macro-budgétaire visant à savoir si le Gouvernement va engager plus que dans l'ordre de ses compétences, le Ministre-Président répond par la négative, soulignant qu'a été décidé un blocage administratif sur les douzièmes. Nous sommes dès lors assurés qu'une sécurité est posée.

A la question relative aux investissements pour les crèches et les écoles, Monsieur le Ministre-Président croit savoir que le Mouvement Réformateur demandait bien davantage de places sans apporter les sources de financement. Ce même parti critique maintenant les dépenses.

Pour le plan cigogne, ce dernier a été longuement exposé par le Ministre Nollet et le Ministre-Président ne souhaite pas s'y attarder. Par contre, en ce qui concerne les nouvelles places dans les écoles, il confirme que c'est une enveloppe de 55 millions qui sera dégagée. Celle-ci sera divisée en trois catégories de dépenses.

Une première catégorie, à hauteur de 22,5 millions, concernera tout ce qui est modulaire. Une deuxième catégorie, aussi à hauteur de 22,5 millions portera sur les rénovations et les extensions. Enfin, 10 millions seront investis dans le cadre de l'enseignement secondaire.

Monsieur le Ministre-Président précise qu'il existe un véhicule pour l'ensemble de ces montants, c'est START. Sur la méthodologie, les questions relatives à l'agencement et l'ordonnement de ces différents montants, Monsieur le Ministre-Président renvoie à ses collègues.

Il souhaite insister sur un point : les règles structurelles de financement n'ont pas été modifiées.

Pour ce qui est de l'indexation, Le Ministre-Président souligne qu'il n'a aucune certitude à ce stade.

M. Destexhe constate que pour Bruxelles, cet investissement correspond en 15 ans à 43.000 places supplémentaires. Cela se traduit selon ses calculs à 2.000 professeurs en plus. Il s'interroge sur les mesures du Gouvernement par rapport à ces 2.000 professeurs.

Monsieur le Ministre-Président précise qu'il n'y a pas de corrélation immédiate entre le nombre de places et le nombre d'enseignants, le problème n'étant pas actuellement le nombre de professeurs mais bien l'espace physique. **M. Demotte** pense qu'il aura un dessin plus précis de la situation à la suite du recensement dont nous devrions avoir bientôt les résultats. Quoi qu'il en soit, concentration et localisation vont encore faire l'objet de nombreux débats.

M. Kubla souhaite revenir sur la question concernant les dates de 2015 et 2018. A politique constante, la Communauté française ne devrait retrouver son équilibre qu'en 2018. Or, le ministre du budget annonce cet équilibre pour 2015. Il y a là un fameux hiatus. En sommes-nous réellement capables ?

Monsieur le Ministre-Président estime qu'il y a deux facteurs à tenir en ligne de compte. D'abord, il y a la solidarité entre les deux niveaux de pouvoir et son souci est de permettre ce mécanisme. Aujourd'hui, en 2014, il est en mesure de dire que, par les efforts, nous arrivons déjà à l'équilibre. Ensuite, le rythme d'assainissement sera tributaire des coupes dans les dépenses.

A titre personnel, la question préalable à poser est celle de savoir si l'on poursuit ou non les vases communicants entre les budgets francophones.

M. Kubla s'étonne alors des propos du ministre du budget. Nous sommes face à deux approches qui signifient deux politiques différentes.

Monsieur le Ministre-Président signale qu'il ne s'est pas prononcé, disant que les deux sont

possibles. Il préfère attendre le choix de l'électeur de mai et voir quelles sont les majorités qui vont se dessiner.

M. de Lamotte souhaite pour sa part poser quelques questions quant aux différentes corrections au budget du Ministre-Président par rapport à 2013.

Tout d'abord, au programme 3 relatif à diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement, ce commissaire observe diverses réductions dans plusieurs allocations de base (12.02.30,41.30.30,41.31.30,41.32.30,41.30.30...). Il souhaite connaître le type de dépenses affectées ? S'agit-il de dépenses de fonctionnement ou d'actions ? Dans ce dernier cas, quel en sera l'impact en termes d'encouragement à la mobilité étudiante, en particulier pour les étudiants moins bien nantis ?

M. de Lamotte en vient au budget de WBI. Il observe que les recettes diminuent de 175.000€ entre l'initial 2013 et l'initial 2014.

Dans les recettes diverses, à l'AB 46.04.00, on passe de 837.000€ à 237.000€. De quoi s'agit-il exactement ? Si c'est un appel au bénéfice reporté de WBI, à combien s'élèvent ces « réserves » dans la dernière publication des comptes annuels ?

En ce qui concerne les rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger, **M. de Lamotte** observe que les crédits d'engagement correspondent aux crédits de liquidation, ce qui, compte-tenu de la nature de ce type de dépenses, paraît plus logique que les années précédentes. En crédits de liquidation, l'augmentation est de 258.000€ (+5,22%). Quel est le coût réel des Hauts Représentants, rémunérations et fonctionnement compris ?

Par ailleurs, il observe que les dépenses de personnel n'augmenteraient que de 0,57%. Cela paraît inférieur à l'indexation ajoutée à la dérive barémique. Il en déduit que les effectifs sont en diminution, essentiellement au siège. Il souhaite avoir un état à jour des effectifs de WBI.

Dans le bilatéral, ce commissaire remarque que celui-ci continue à diminuer très significativement en 2014. Quels sont les pays et/ou les types de dépenses qui seront affectés par cette diminution ?

Monsieur le Ministre-Président précise que la diminution de l'AB 46.04.00 de WBI correspond à la fin d'un projet UNICEF.

Concernant les réserves de WBI, elles sont de 15 millions pour les deux entités.

En réponse à la question des effectifs, **M. Demotte** souligne que les dépenses du personnel en faible progression sont le résultat de non-remplacements. Effectivement, il y a pour l'heure, un remplacement pour trois départs.

La diminution dans le poste bilatéral est une mise en œuvre d'une meilleure adaptation de la situation réelle.

Enfin, en ce qui concerne les Hauts Représentants, M. le Ministre-Président souligne qu'il s'agit d'un montant qui couvre les coûts totaux mais il insiste sur le fait que la procédure n'est pas encore aboutie.

3 Votes

Par 9 voix contre 3, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de

l'Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des dépenses électorales recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant le budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2014 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du présent avis.

Le Rapporteur

M. DAIF.

Le Président

B.DIALLO.